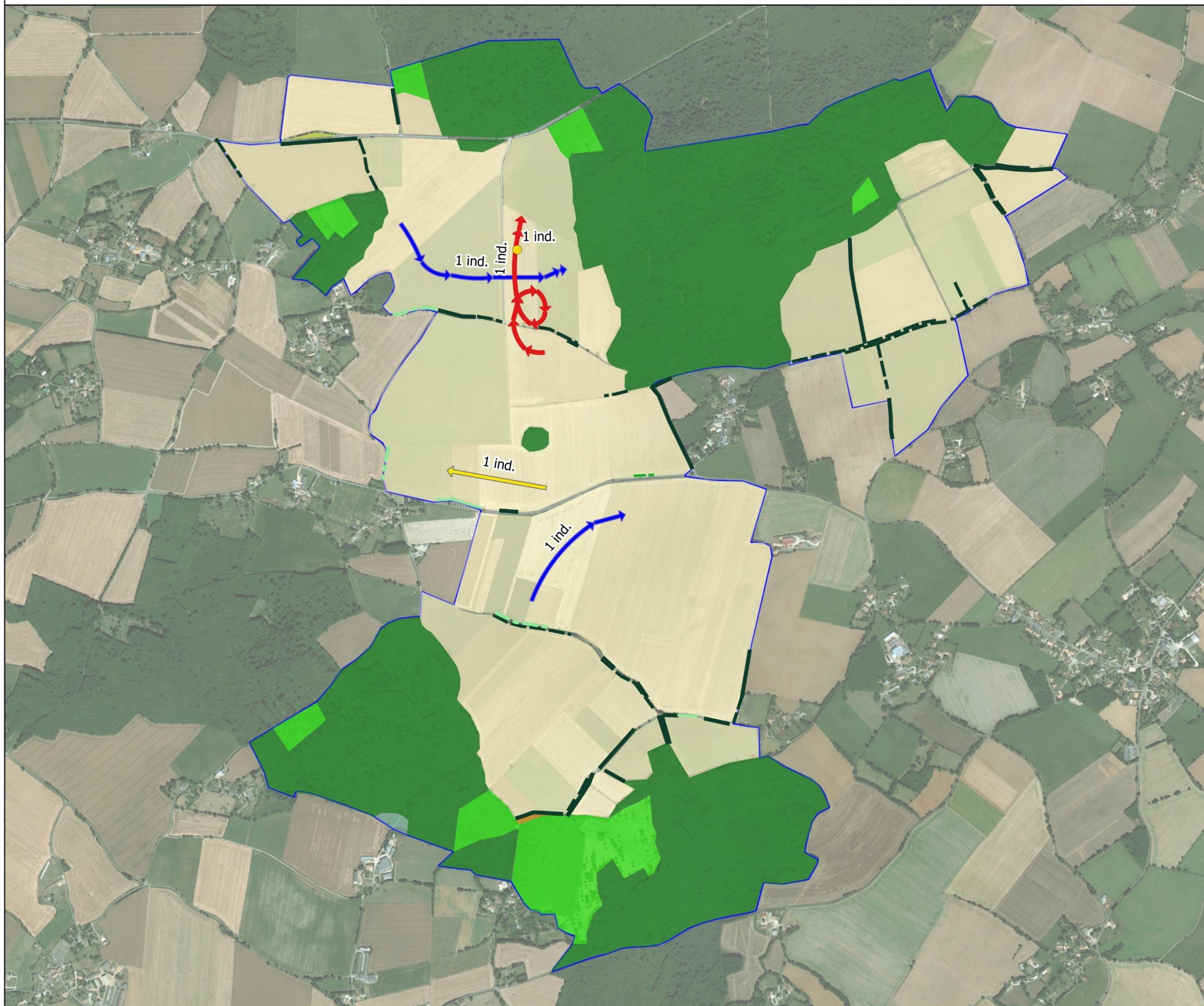


Observation de l'avifaune en migration postnuptiale



Légende

- Aire d'étude immédiate

- Habitats naturels**
- Bois de Châtaigners
- Culture
- Recrus forestiers caducifoliés
- Fourré mésophile
- Alignement d'arbres
- Friche rudérale annuelle

- Typologie de haie**
- Haie multi-strates
- Haie relictuelle arborée
- Haie rectangulaire basse avec des arbres

- Espèce patrimoniale posée**
- Faucon émerillon

- Espèces patrimoniales en migration**
- Busard Saint-Martin
- Milan royal
- Faucon émerillon



Projet éolien de la Foye (79)

Observation de l'avifaune en migration postnuptiale

N° CARTE - FOYE_Migr_Post

FORMAT - A3 ECHELLE - 1/15 000

COORDS - L93 DATE - 2/01/2019

© WORLD ORTHO, NCA Environnement

EPURON
ERG group

nca
environnement

VIII. 3. d. Synthèses des enjeux en période de migration

VIII. 3. d. i. Enjeu « espèce »

En appliquant la méthodologie détaillée dans la partie IV. I. a. Etablissement de la patrimonialité, un enjeu « espèce » a été attribué à chaque taxon. L'effectif maximum d'individus observés au cours d'une prospection et l'enjeu de chaque espèce sont reportés dans le tableau suivant.

Concernant les espèces observées sur l'aire d'étude immédiate, 7 espèces présentent un enjeu au cours de la période de migration. D'après le recueil bibliographique, 26 autres espèces à enjeu peuvent également fréquenter l'aire d'étude éloignée.

Deux espèces bénéficient d'un enjeu espèce « très fort » : un passereau : le Bruant ortolan et un grand échassier : la Cigogne noire. Ces deux espèces sont inscrites à l'annexe I de la DO et possèdent un statut de conservation défavorable en période de migration (En danger d'extinction et Vulnérable).

Douze rapaces patrimoniaux inscrits à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » (DO) obtiennent un enjeu « espèce » modéré : Aigle botté, Balbuzard pêcheur, Bondrée apivore, Busard cendré, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Elanion blanc, Circaète Jean-le-Blanc, Milan noir, Milan royal, Faucon émerillon, Faucon pèlerin. Ces espèces n'ont pas de statut préoccupant sur la liste rouge nationale en tant qu'espèces de passage.

Parmi les espèces ayant un enjeu « modéré » en période de migration, on retrouve l'Outarde canepetière (inscrite à l'annexe I de la DO également). Des populations nicheuses sont présentes autour de l'AEI (GODS), des échanges, des déplacements, et des rassemblements postnuptiaux peuvent avoir lieu aux abords du site, bien que l'AEI elle-même ne soit pas des plus attractives à l'espèce (les haltes de cette espèce nécessitent une occupation du sol spécifique telles de grandes parcelles de Luzernes, repousse de colza, jachères ou friches, d'environ 3 ha en moyenne pour l'optimum).

Comme les précédents, l'Oedicnème criard est inscrit à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » (DO) et n'a pas de statut préoccupant. Par conséquent un enjeu « espèce » modéré lui est attribué.

La Grue cendrée qui est également inscrite à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » (DO) obtient un enjeu « espèce » modéré.

Enfin le Vanneau huppé est également classé avec les espèces patrimoniales pour cette période puisqu'il atteint son seuil de déterminance (> 260 ind.). Toutefois un enjeu « très faible » lui est attribué.

Les autres espèces observées ne sont pas considérées comme patrimoniales en période de migration, aucun enjeu « espèce » ne leur a donc été attribué pour cette période.

Migration pré-nuptiale

- ↳ 5653 individus de 54 espèces ont été contactés dans l'AEI en période de migration pré-nuptiale, dont 4 espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » et 1 espèce (Vanneau huppé) déterminantes « ZNIEFF » en période de migration lorsqu'elles atteignent des conditions particulières.
- ↳ Seules 26 espèces sont observées en migration active ou halte migratoire (5393 individus), dont 19 protégées au niveau national ; 4 espèces inscrites à l'Annexe I de la DO (Busard Saint-Martin, Milan noir, Oedicnème criard, Grue cendrée) ; 1 espèce (Vanneau huppé) est déterminantes « ZNIEFF » lorsqu'il atteint des groupes de plus 260 individus.
- ↳ Le Vanneau huppé, sans statut de conservation particulier (non applicable et non protégé au niveau national), est déterminant ZNIEFF en tant qu'espèce en halte migratoire à partir de groupes de 260 individus. Bien qu'observées en vol, la capacité et la topographie de l'AEI semblent permettre à cette espèce d'atteindre les conditions nécessaires pour être déterminante.

Migration post-nuptiale

- ↳ 678 individus de 39 espèces ont été contactés dans l'AEI en période de migration post-nuptiale, dont 3 espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux ».
- ↳ 25 de ces espèces ont été observées en migration active ou halte migratoire, dont 19 espèces protégées au niveau national, 3 espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux »

Suite aux inventaires et au recueil des données bibliographiques, un total de 32 espèces présentent un enjeu « espèce » sur l'ensemble de la période de migration :

- ↳ 2 espèces (de la bibliographie) ont un enjeu très fort : Bruant ortolan, Cigogne noire.
- ↳ 1 espèce (de la bibliographie) a un enjeu fort : Pluvier guignard.
- ↳ 26 espèces ont un enjeu modéré : 12 rapaces (vus / biblio), Engoulevent d'Europe (biblio), Mouette mélanocéphale (biblio), Oedicnème criard, Pluvier doré (biblio), Cigogne blanche (biblio), Grue cendrée, Outarde canepetière (biblio), 4 passereaux (biblio), Aigrette garzette (biblio), Grande Aigrette (biblio), Hibou des marais (biblio).
- ↳ 3 espèces à un enjeu très faible : Vanneau huppé, Courlis cendré (biblio), Oie cendrée (biblio).

Tableau 38 : Enjeu « espèce » attribué en période migratoire

Ordre	Nom commun	Statut	LRN - de passage	ZNIEFF - Deux-Sèvres (79)	Effectifs maximums retenus		Enjeu "espèce"
					Pré-nuptiale	Post-nuptiale	
Accipitriformes	Aigle botté	DO / PN	-		Biblio		Modéré
	Balbusard pêcheur	DO / PN	LC	H	Biblio		Modéré
	Bondrée apivore	DO / PN	NA		Biblio		Modéré
	Busard cendré	DO / PN	NA		Biblio		Modéré
	Busard des roseaux	DO / PN	NA		Biblio		Modéré
	Busard Saint-Martin	DO / PN	NA		7	1	Modéré
	Buse variable	PN	NA		16	5	
	Elanion blanc	DO/PN	-	N	Biblio		Modéré
	Circaète Jean-le-Blanc	DO / PN	NA		Biblio		Modéré
	Milan noir	DO / PN	NA		1	0	Modéré
Milan royal	DO / PN	NA		0	1	Modéré	
Ansériformes	Oie cendrée		NA	H > 20 ind.	Biblio		Très faible
Caprimulgiformes	Engoulevent d'Europe	DO/PN	-	N	Biblio		Modéré
Charadriiformes	Courlis cendré		NA	H > 20 ind.	Biblio		Très faible
	Goéland brun	PN	NA		0	1	
	Goéland leucopnée	PN	NA		0	19	
	Mouette mélanocéphale	DO / PN	NA	N et H > 5 ind.	Biblio		Modéré
	Œdicnème criard	DO / PN	NA	H et R	2	0	Modéré
	Pluvier doré	DO	-	H > 35 ind.	Biblio		Modéré
	Pluvier guignard	DO / PN	NT	H	Biblio		Fort
	Vanneau huppé		NA	H > 260 ind.	755	0	Très faible
Ciconiiformes	Cigogne blanche	DO / PN	NA		Biblio		Modéré
	Cigogne noire	DO / PN	VU		Biblio		Très fort
Colombiformes	Pigeon ramier		NA		989	8	
Cuculiformes	Coucou gris				1	0	
Falconiformes	Faucon crécerelle	PN	NA		4	3	

Ordre	Nom commun	Statut	LRN - de passage	ZNIEFF - Deux-Sèvres (79)	Effectifs maximums retenus		Enjeu "espèce"
					Pré-nuptiale	Post-nuptiale	
	Faucon émerillon	DO / PN	NA	H	0	1	Modéré
	Faucon pèlerin	DO / PN	NA		Biblio		Modéré
Gruiformes	Grue cendrée	DO / PN	NA	H > 70 ind.	2227	0	Modéré
Galliformes	Faisans de Colchide				0	1	
Otidiformes	Outarde canepetière	DO / PN	-	H	Biblio		Modéré
Passériformes	Accenteur mouchet	PN	-		3	0	
	Alouette des champs		NA		16	9	
	Alouette lulu	DO / PN			Biblio		Modéré
	Bergeronnette grise	PN	-		9	1	
	Bergeronnette printanière	PN	DD		3	1	
	Bruant jaune	PN	NA		6	0	
	Bruant ortolan	DO / PN	EN		Biblio		Très fort
	Bruant zizi	PN			1	1	
	Corbeau freux				0	9	
	Corneille noire				12	4	
	Etourneau sansonnet				108	50	
	Fauvette à tête noire	PN	NA		12	1	
	Geai des chênes				16	2	
	Gorgebleue à miroir	DO / PN	NA		Biblio		Modéré
	Grimpereau des jardins	PN	-		3	0	
	Grive draine		NA		1		
	Grive litorne		-		69	0	
	Grive mauvis		NA		56	0	
	Grive musicienne		NA		5	3	
	Hirondelle de fenêtre	PN	DD		32	0	
Hirondelle rustique	PN	DD		4	10		
Huppe fasciée	PN	-		1	0		

Ordre	Nom commun	Statut	LRN - de passage	ZNIEFF - Deux-Sèvres (79)	Effectifs maximums retenus		Enjeu "espèce"
					Pré-nuptiale	Post-nuptiale	
	Linotte mélodieuse	PN	NA		75	5	
	Merle noir		NA		22	2	
	Mésange à longue queue	PN	NA		8	0	
	Mésange bleue	PN	NA		7	1	
	Mésange charbonnière	PN	NA		21	5	
	Moineau domestique	PN	NA		15	1	
	Pie-grièche écorcheur	DO / PN	NA	N	Biblio		Modéré
	Pie bavarde		-		3	0	
	Pigeon ramier		NA		989	8	
	Pinson des arbres	PN	NA		350	17	
	Pipit des arbres	PN	DD		3	0	
	Pipit farlouse	PN	NA		5	352	
	Pipit rousseline	DO / PN	NA		Biblio		Modéré
	Pouillot fitis	PN	DD		5	3	
	Pouillot véloce	PN	NA		14	1	
	Roitelet à triple bandeau	PN	NA		2	2	
	Roitelet huppé	PN	NA		1	0	
	Rougegorge familier	PN	NA		18	5	
	Rougequeue noir	PN	NA		4	0	
	Serin cini	PN	NA		1	0	
	Sittelle torchepot	PN	-		3	0	
	Tarier des près	PN	DD		0	3	
	Tarier pâtre	PN	NA		0	2	
	Traquet motteux	PN	DD		0	2	
	Verdier d'Europe	PN	NA		2	2	
Péléciformes	Aigrette garzette	DO / PN	-		Biblio		Modéré
	Grande Aigrette	DO / PN	-	H > 5 ind.	Biblio		Modéré
	Héron cendré	PN	NA		1	0	
Piciformes	Pic épeiche	PN			3	1	
	Pic vert	PN			3	2	

Ordre	Nom commun	Statut	LRN - de passage	ZNIEFF - Deux-Sèvres (79)	Effectifs maximums retenus		Enjeu "espèce"
					Pré-nuptiale	Post-nuptiale	
Strigiformes	Chevêche d'Athéna	PN	-		0	3	
	Chouette hulotte	PN			2	10	
	Hibou des marais	DO / PN	NA	H	Biblio		Modéré

Légende :
Statut (réglementaire) : PN : Espèces protégées au niveau national ; DO : Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive "Oiseaux", relative à la conservation des oiseaux sauvages (Annexe I)
Catégories de la Liste rouge nationale des espèces menacées (LRN - de passage) : Donnée absente ; NA : Conditions des espèces déterminantes ZNIEFF - Poitou-Charentes (Deux-Sèvres, 79) : H : Déterminant en site de halte migratoire ; H>x Déterminant uniquement sur les sites hébergeant plus d'un nombre spécifié d'individus en halte migratoire, R : Déterminant en regroupements postnuptiaux
En gris (Biblio) : Espèce non observée mais mentionnée dans les recueils bibliographiques et pouvant fréquenter l'AEI ou la survoler en migration

VIII. 3. d. ii. Enjeu « habitat d'espèces »

32 espèces représentent un enjeu « espèce » pour cette période, de très faible à très fort.

L'aire d'étude éloignée (rayon de 20 km) présente un fort intérêt pour les Cigognes noires en termes de rassemblements postnuptiaux en raison de la présence de boisements et zones humides favorables. Ces habitats sont absents de l'AEI. Les Cigognes noires peuvent toutefois la survoler en période de migration. Le croisement « patrimonialité – fonctionnalité de l'aire d'étude immédiate » cote un enjeu « habitat d'espèces » faible lié au survol de l'AEI par l'espèce.

L'ensemble des rapaces (Busards, Milans, Faucons, etc.) et des passereaux patrimoniaux (Pie-grièche, Alouette lulu, Pipit rousseline et Gorgebleue à miroir) représentent un enjeu « espèce » modéré en migration (classe 3). Par conséquent, leur présence sur le site en halte migratoire ou en alimentation, associée au croisement « patrimonialité – fonctionnalité de l'aire d'étude immédiate », cote un enjeu « habitat d'espèces » faible aux espaces ouverts.

La Grue cendrée représente également un enjeu « espèce » modéré en migration (classe 3). Par conséquent, sa présence sur le site en halte migratoire et en survol, associée au croisement « patrimonialité – fonctionnalité de l'aire d'étude immédiate », cote un enjeu « habitat d'espèces » très faible aux espaces ouverts. L'Oie cendrée, la Mouette mélanocéphale et la Cigogne blanche, de patrimonialité 3 (modéré), cotent une fonctionnalité de l'habitat très faible à l'AEI, essentiellement liée au survol de ces différentes espèces.

L'Outarde canepetière est quant à elle susceptible de survoler l'AEI en période de migration. Pour rappel, cette espèce est connue nicheuse (plusieurs populations) autour de l'AEI. Des échanges et déplacements entre ces sites sont à prendre en compte. D'après le croisement « patrimonialité – fonctionnalité de l'aire d'étude immédiate », cela induit un enjeu faible. Les habitats présents au sein de l'AEI n'étaient pas favorables à la halte migratoire au moment des inventaires.

Enfin, le Vanneau huppé représente un enjeu « espèce » très faible en migration (classe 5). Par conséquent, sa présence sur le site en halte migratoire et en alimentation, associée au croisement « patrimonialité – fonctionnalité de l'aire d'étude immédiate », cote un enjeu « habitat d'espèces » très faible aux espaces ouverts.

Tableau 39 : Croisement des enjeux espèces migratrices

		Classes de patrimonialité				
		1	2	3	4	5
Utilisation de l'habitat	Survol de la zone d'étude par un individu	Cigogne noire* Bruant ortolan*				
	Survol de la zone d'étude par un groupe d'individus			Grue cendrée Mouette mélanocéphale* Outarde canepetière* Cigogne blanche*		Oie cendrée *
	Halte migratoire (alimentation) d'un individu		Pluvier guignard *	12 rapaces diurnes* Hibou des marais* Alouette lulu* Engoulevent d'Europe* Pie-grièche écorcheur* Gorgebleue à miroir* Pipit rousseline* Grande Aigrette Aigrette garzette*		Courlis cendré*
	Halte migratoire (alimentation) d'un groupe d'individu			Oedicnème criard Pluvier doré* Cigogne blanche*		Vanneau huppé

Code couleur : Rouge = enjeu fort ; Orange = enjeu modéré ; Jaune = Enjeu faible ; Vert clair = Enjeu très faible

* : espèces non observées mais mentionnées par le GODS au sein de l'aire d'étude éloignée, pouvant survoler ou fréquenter l'AEI.

Les espèces discriminantes pour l'enjeu des milieux ouverts en période migratoire sont donc l'Oedicnème criard, le Pluvier doré ainsi que la Cigogne blanche (alimentation), qui fréquentent l'ensemble des espaces ouverts de la plaine cultivée présents dans et autour de l'AEI.

Le reste des habitats de l'AEI présente un enjeu faible, puisqu'ils peuvent essentiellement servir de terrain de chasse et de couvert.

Les haies, pouvant accueillir l'Alouette lulu ou la Pie-grièche écorcheur en halte bénéficient d'un enjeu « habitat d'espèces » faible. Les boisements pouvant accueillir l'Alouette lulu en lisière cote le même enjeu (faible).

La carte suivante synthétise l'enjeu avifaune en période de migration.